

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 31 mars 2025)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 680'000 francs pour la mise en œuvre des mesures prévues dans la convention-programme « Paysages dignes de protection » 2025-2028

Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 11'711'955 francs pour la mise en œuvre des mesures prévues dans la convention-programme « Protection de la nature » 2025-2028

La commission parlementaire Nature,

composée de M^{mes} et MM. Alexandre Brodard, président, Stéphane Rosselet, Armelle von Allmen Benoit, Alain Rapin, Richard Gigon, Céline Barrelet, Diane Skartsounis, Jean-Marie Rotzer, Marinette Matthey, Fabienne Robert-Nicoud, Laurent Duding, Christiane Barbey et Sarah Pearson Perret,

soutenue dans ses travaux par M^{me} Anne Fava, assistante parlementaire,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

1. COMMENTAIRE DE LA COMMISSION

La commission Nature a examiné le rapport du Conseil d'État 25.014 – Nature et paysage 2025-2028, lors de sa séance du 9 mai 2025, en présence du chef du Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) et du conservateur cantonal de la nature.

Les représentants du département ont présenté le rapport en mettant en exergue le cadre et les objectifs de ces conventions-programmes, le détail de la part à charge de la Confédération projet par projet, la synthèse des coûts, ainsi que la comparaison entre les conventions-programmes 2020-2024 et 2025-2028.

Suite à cette présentation, les commissaires ont essentiellement questionné le département sur les points suivants :

Lutte contre les espèces invasives

Dans ce domaine la priorité est mise sur les interventions dans les sites d'importance nationale (marais, prairies sèches) et cantonale. Le canton a mandaté un bureau privé afin de définir la stratégie et les actions à mettre en place. Les espèces invasives qualifiées de parasites, tels que les tiques, relèvent du service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV), néanmoins les services collaborent activement entre eux, ainsi qu'avec la Confédération, pour travailler sur la thématique des espèces invasives en général, qu'il s'agisse de plantes ou d'insectes. Une commissaire souligne que dans ce domaine, il serait utile de mener un examen approfondi des conditions cadre qui engendrent la prolifération de ces espèces.

Zones ICOP¹

Actuellement, il y a 43 zones ICOP dans le canton dont une petite dizaine aujourd'hui est mise sous protection par le biais des plans d'affectation cantonaux (PAC). Durant les quatre prochaines années, il est prévu de finaliser le PAC de la Combe-Biosse ainsi que le PAC des Côtes du Doubs. Ces deux objets couvrent d'importantes surfaces et représentent de grands enjeux pour de nombreux acteurs. Ainsi le travail est déjà en cours depuis deux ans, mais il sera nécessaire de consacrer encore les quatre prochaines années pour aboutir à une solution dans de bonnes conditions.

S'agissant des mesures prises dans le cadre des zones ICOP, le département explique que le travail dans ce domaine consiste, pour moitié, à l'analyse de l'état actuel des zones et à l'identification des problèmes liés à leur usage. Dans un second temps, une réflexion sera menée quant à la pertinence des mesures à mettre en place.

Réseaux agro-écologiques

Ces projets sont plus nombreux en zone de montagne car les surfaces agricoles sont moins productives. Le suivi des réseaux agro-écologiques permet de confirmer que plus les surfaces sont de haute qualité du point de vue botanique, plus la diversité de la faune est importante. Il faut donc privilégier la qualité à la quantité des surfaces.

Financement

Les négociations avec la Confédération sont serrées pour toutes les conventions-programmes. Dès lors, il est satisfaisant, compte tenu des mesures d'économie prévues au niveau fédéral, de constater que le financement annuel à disposition pour la convention-programme Protection de la Nature se monte à plus de 2,9 millions de francs entre 2025-2028 contre 2,6 millions de francs entre 2020-2024.

Un montant de 2,5 millions de francs reste disponible sur la convention-programme 2020-2024 et la Confédération a accepté qu'il puisse être utilisé sur l'année 2025. Ainsi, le canton relance les communes dont les projets ont été refusés, faute de financement, dans les conventions-programmes 2025-2028 afin d'en concrétiser malgré tout certains.

Le département précise que sur les quelques 4 millions de francs pris en charge par des tiers pour les conventions-programmes Protection de la nature et Paysages dignes de protection, environ 3 millions de francs sont financés par les communes.

Ce sont 292'000 francs qui sont prévus pour les plans d'action et les programmes de conservation (stratégies définissant la manière de protéger certaines espèces emblématiques). Cette somme est répartie à hauteur de 10'000 ou 20'000 francs pour chaque plan d'action afin de mener les études nécessaires. Ensuite, les mesures de conservation, pour un montant total de 585'000 francs permettront de mettre en œuvre les mesures des plans d'action pour protéger les espèces prioritaires.

Du point de vue des ressources humaines, le poste à 80% prévu pour la période 2025-2028 existait déjà lors de la précédente période. Il est subventionné à hauteur de 60% par la Confédération.

Classement du postulat 22.110

Une commissaire a souligné que le rapport du Conseil d'État ne répond pas entièrement à ce postulat puisqu'il demandait l'élaboration d'un plan d'action cantonal pour lutter contre la pollution lumineuse. Les représentants de l'administration ont expliqué que, dans ce domaine, il faut d'une part identifier et assainir les points problématiques et d'autre part, éviter de recréer des points lumineux avec les nouvelles constructions. Les projets d'infrastructures écologiques visent au minimum à éviter de développer de nouveaux points lumineux dans les zones cruciales pour la biodiversité. Le département estime donc

¹Inventaire cantonal des biotopes, objets géologiques et sites naturels d'importance régionale à protéger

que les mesures devant être réalisées, que ce soit pour résoudre les problèmes actuels ou pour en anticiper de nouveaux, peuvent trouver leur place dans la question des infrastructures écologiques. En effet, la moitié des espèces sont nocturnes et il est nécessaire de traiter la question de la luminosité pour avoir une infrastructure fonctionnelle.

2. ENTRÉE EN MATIÈRE (art. 171 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur les deux projets de décrets tels que présentés par le Conseil d'État.

3. VOTES FINAUX

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 680'000 francs pour la mise en œuvre des mesures prévues dans la convention-programme « Paysages dignes de protection » 2025-2028.

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 11'711'955 francs pour la mise en œuvre des mesures prévues dans la convention-programme « Protection de la nature » 2025-2028.

4. PRÉAVIS SUR LE TRAITEMENT DU PROJET (art. 272ss OGC)

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

5. MOTION ET POSTULAT DONT LE CONSEIL D'ÉTAT PROPOSE LE CLASSEMENT

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement de la motion des groupes VertPOP et socialiste [22.209](#), du 4 septembre 2022, « Améliorer la perméabilité du corridor faunistique NE-A (Cressier-Le Landeron) d'importance suprarégionale ».

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat Céline Barrelet [22.110](#), du 23 janvier 2022, « Développement d'un plan d'action cantonal pour lutter contre la pollution lumineuse ».

La commission a adopté ce rapport par voie électronique le 21 mai 2025.

Neuchâtel, le 21 mai 2025

Au nom de la commission Nature :

Le président,
A. BRODARD

La rapporteure,
M. MATTHEY